

Bureau du 12 décembre 2005

Décision n° B-2005-3824

commune (s) : Lyon 6°

objet : **Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer des avenants concernés par ces modifications**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'opération globale du palais des congrès à la Cité Internationale consiste en la réalisation d'une salle de 3 000 places et de surfaces annexes (commissions, administration, etc.), d'un volume d'exposition en prolongement du forum de l'actuel palais des congrès et d'un parc de stationnement de trois niveaux.

Les 18 mars et 26 avril 2002, le conseil de Communauté a approuvé le coût prévisionnel du projet et individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le cabinet Renzo Piano.

Au cours des années 2003 et 2004, le conseil de Communauté et le Bureau ont autorisé le lancement des consultations et la signature des marchés pour la réalisation de l'infrastructure et de la superstructure de l'extension du palais des congrès à la Cité Internationale.

A la suite des études d'exécution du projet réalisées par les différentes entreprises, il s'avère qu'un certain nombre de modifications techniques sont nécessaires et entraînent des répercussions techniques et/ou financières sur certains marchés de travaux.

Cinq séries de modifications de projet ont déjà été acceptées par le conseil de Communauté :

- la première, en date du 12 juillet 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 28 222,14 € TTC,
- la deuxième, en date du 20 septembre 2004, entraînant une augmentation globale des travaux de 244 690,22 € TTC,
- la troisième, en date du 15 novembre 2004, entraînant une diminution globale des travaux de 44 030,98 € TTC,
- la quatrième, en date du 14 mars 2005, entraînant une augmentation globale des travaux de 1 078 904,07 € TTC,
- la cinquième, en date du 11 juillet 2005, entraînant une augmentation globale des travaux de 662 585,94 € TTC.

L'objet de ce rapport est, d'une part, de présenter quarante-cinq nouvelles fiches modificatives au projet qui ont des impacts sur vingt-trois marchés de travaux avec des plus ou moins-values dont le bilan fait apparaître une augmentation du montant global des lots concernés de 1 474 925,67 € TTC et, d'autre part, d'autoriser la signature des avenants aux marchés de travaux dont les montants sont inférieurs à 3 M €, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Compte-tenu des économies faites lors de la consultation des entreprises, cette augmentation s'intègre dans l'enveloppe prévisionnelle initiale du coût global des travaux et n'entraîne pas d'augmentation d'autorisation de programme.

Ces modifications sont les suivantes :

- création de locaux à la suite des travaux de la voie de desserte interne permettant la liaison entre la salle 3000 et le palais existant au niveau exposition,
- pont levis d'accès au grill latéral,
- création de sas acoustiques aux niveaux R+4, R+2 et rez-de-chaussée des foyers latéraux (obligation liée au permis de construire),
- habillage de la poutre extérieure au niveau côté parc,
- modification de la zone escalier 99 dans le palais des congrès existant,
- modification des mains courantes droites des escaliers 51, 55, 59,
- modification de l'implantation de la colonne sèche côté Rhône au rez-de-chaussée,
- création de sanitaires pour les traducteurs et les personnes à mobilité réduite au niveau R+4,
- amélioration de l'esthétique de la serrurerie des boîtiers électriques visibles sur scène,
- complément d'installation de la double romaine pour l'occultation des foyers/scène et foyers/salle,
- suppression de l'écran à la polichinelle,
- ajouts de boîtiers d'éclairage scéniques et suppression de boîtiers,
- incorporation de mousse de laine de verre dans les panneaux des faux-plafonds, zone mezzanine (amélioration acoustique),
- réalisation d'une issue de secours, zone hôtel et mezzanine (obligation permis de construire hôtel),
- platelage du grill niveau 6,
- centralisation des commandes de stores des châssis du niveau exposition,
- disconnecteur et antibélier supplémentaires sur l'alimentation d'eau sprinkler (exigence Compagnie générale des eaux),
- amélioration de l'étanchéité de la coque,
- changement de teinte des structures métalliques des clins ajourés,
- modification des châssis R+2 et R+4,
- motorisation de douze luminaires au-dessus des escaliers suspendus,
- placards électriques des salles au niveau exposition (isolement pour propagation des fumées),
- création de faux-plafond des escaliers Chambord des niveaux R+2 et R+4 côté parc et Rhône,
- ajout de plinthes en bois dans les locaux avec sols souples,
- réalisations de réservations pour huit bêtes de la passerelle côté douve,
- réalisation de deux écrans de cantonnement dans le foyer d'exposition (règlement de désenfumage),
- modification de l'agencement intérieur d'un local technique niveau exposition,
- motorisation des escaliers escamotables,
- modification et suppléments relatifs aux fauteuils (augmentation du nombre de places et amélioration du confort des personnes à mobilité réduite),
- dévoiement des gaines de rejet dans le local technique des bureaux amont, niveau mezzanine,
- rehausse de deux gaines de soufflage dans le palais des congrès existant,
- doublage thermique dans les bureaux administratifs, niveau mezzanine,
- modification de l'esthétique et de l'acoustique des rideaux de scène,
- création de percements de voiles en béton pour le compte de Lyon Parc Auto,
- faïence sur toute la hauteur dans les locaux cuisines,
- complément de présentations des travaux du gros œuvre dans la zone Sari-Spaicil achetée en vente en l'état futur d'achèvement,
- complément de prestations des travaux du gros œuvre sur chasse d'eau du bassin,
- report de délai des travaux pour le raccordement de la voie de desserte interne.

Les lots impactés dont les montants sont inférieurs à 3 M € sont les suivants :

- lot n° 10 : façades vitrées traditionnelles - marché n° 030 514 S

. titulaire : Paralu,	
. montant initial du marché suite avenant n°	1 485 559,58 € TTC
. incidence financière	+8 064,44 € TTC
. nouveau montant du marché	493 624,02 € TTC

- lot n° 11 : façades vitrées vitrages extérieurs collés - marché n° 030 515 T

. titulaire : Paralu,	
. montant initial du marché suite avenant n°	1 1 572 788,19 € TTC
. incidence financière	+52 985,28 € TTC
. nouveau montant du marché	1 625 773,47 € TTC

- lot n° 13 : façades en terre cuite - marché n° 030 627 Q

. titulaire : Eurofaçade,	
. montant initial du marché, suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et	5 2 594 195,64 € TTC

. incidence financière	+1 784,36 € TTC
. nouveau montant du marché	2 605 980, 00 € TTC
- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre - marché n° 030573 G	
. groupement : Sud-est plâtre-pare,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6	1 191 903,82 € TTC
. incidence financière	+131 743,30 € TTC
. nouveau montant du marché	1 323 647,12 € TTC
- lot n° 16 : faux-plafond - marché n° 030 574 M	
. groupement : Charbonnel-Botta,	
. montant initial du marché, suite aux avenants n° 1 et 2	898 988,47 € TTC
. incidence financière	+39 935,64 € TTC
. nouveau montant du marché	938 924,11 € TTC
- lot n° 18 : agencement en bois - marché n° 030 575 J	
. titulaire : Suscillon,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3	2 130 279,61 € TTC
. incidence financière	+47 571,76 € TTC
. nouveau montant du marché	2 177 851,37 € TTC
- lot n° 21 : portes et châssis coupe-feu - marché n° 030 628 R	
. groupement : Tyco FCF-Meyvaert,	
. montant total initial du marché suite à l'avenant n° 1 et 2	847 597,19 € TTC
. incidence financière	+126 795,14 € TTC
. nouveau montant du marché	974 392,33 € TTC
- lot n° 23 : serrurerie- métallique intérieure - marché n° 030 512 Q	
. groupement Lenoir-Giraud,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3 et 4	1 939 244,28 € TTC
. incidence financière	+30 043,52 € TTC
. nouveau montant du marché	1 969 287,80 € TTC
- lot n° 24 - revêtements de sols durs et faïences - marché n° 030590 A	
. titulaire : Rhodanienne de carrelage,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n°1 et 2	539 521,70 € TTC
. incidence financière	+32 917,51 € TTC
. nouveau montant du marché	572 439,21 € TTC
- lot n° 26 : revêtements de sols souples - marché n° 030 576 K	
. titulaire : Ciolfi,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n°1, 2 et 3	543 204,06 € TTC
. incidence financière	+149,50 € TTC
. nouveau montant du marché	543 353,56 € TTC
- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux - marché n° 030 589 Z	
. groupement : Paré-Botta,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n°1, 2, 3 et 4	805 871,28 € TTC
. incidence financière	+10 026,49 € TTC
. nouveau montant du marché	815 897,77 € TTC
- lot n° 29 : plomberie-sanitaires-RIA - marché n° 030 559 R	
. groupement Christin-Cerniaut,	

. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2, 3, 4 et	5 2 652 634,07 € TTC
. incidence financière	+81 535,40 € TTC
. nouveau montant du marché	2 734 169,47 € TTC
- lot n° 30 - protection incendie - marché n° 030560 S	
. titulaire : TPI,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n°1 et 2	850 356,00 € TTC
. incidence financière	+28 704,00 € TTC
. nouveau montant du marché	879 060,00 € TTC
- lot n° 34 - système sécurité incendie - marché n° 030469 T	
. groupement Roiret/Sdel/Cegelec,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3	711 620,00 € TTC
. incidence financière	+357,32 € TTC
. nouveau montant du marché	711 977,32 € TTC
- lot n° 36 - appareils élévateurs - marché n° 040434 A	
. titulaire : Schindler,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1, 2 et 3	1 512 033,43 € TTC
. incidence financière	+59 381,40 € TTC
. nouveau montant du marché	1 571 414,83 € TTC
- lot n° 40 : fauteuils - marché n° 050565N	
. titulaire : Quinette Gallay,	
. montant total initial du marché	1 215 342,91 € TTC
. incidence financière	+88 646,24 € TTC
. nouveau montant du marché	1 303 989,15 € TTC
- lot n° 50 : serrurerie scénique - marché n° 030 563 W	
. titulaire : AMG Fechoz,	
. montant total initial du marché suite aux avenants n° 1 et 2	2 845 514,56 € TTC
. incidence financière	+104 362,96 € TTC
. nouveau montant du marché	2 949 877,52 € TTC
- lot n° 53 : rideaux et tentures de scène - marché n° 040 383 V	
. titulaire : Caire,	
. montant total initial du marché suite avenant n°1	382 021,53 € TTC
. incidence financière	+70 233,90 € TTC
. nouveau montant du marché	452 255,43 € TTC
- lot n° 54 : électricité scénique - marché n° 030583S	
. titulaire : Scenetec,	
. montant total initial du marché	393 734,56 € TTC
. incidence financière	+4 695,97 € TTC
. nouveau montant du marché	398 430,53 € TTC

Vu lesdits avenants ;

Vu l'information faite auprès de la commission permanente d'appel d'offres le 18 novembre 2005 et notamment l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres sur les avenants aux lots n° 11, 16, 18, 23, 24, 29, 40 et 53 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants aux marchés pour modifications techniques avec ou sans incidence financière, avec les entreprises ou groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 10 : façades vitrées traditionnelles
 - . titulaire : Paralu,
 - . nouveau montant du marché : 493 624,02 € TTC au lieu de 485 559,58 € TTC ;
- lot n° 11 : façades vitrées VEC
 - . titulaire : Paralu,
 - . nouveau montant du marché : 1 625 773,47 € TTC au lieu de 1 572 788,19 € TTC ;
- lot n° 13 : façades en terre cuite
 - . titulaire : Eurofaçade,
 - . nouveau montant du marché : 2 605 980,00 € TTC au lieu de 2 594 195,64 € TTC ;
- lot n° 14 : cloisonnement - faux-plafond en plâtre
 - . groupement : Sud-est plâtre-pare,
 - . nouveau montant du marché : 1 323 647,12 € TTC au lieu de 1 191 903,82 € TTC ;
- lot n° 16 : faux- plafond
 - . groupement : Charbonnel-Botta,
 - . nouveau montant du marché : 938 924,11 € TTC au lieu de 898 988,47 € TTC ;
- lot n° 18 : agencement en bois
 - . titulaire : Suscillon,
 - . nouveau montant du marché : 2 177 851,37 € TTC au lieu de 2 130 279,61 € TTC ;
- lot n° 21 : portes et châssis coupe-feu
 - . groupement : Tyco FCF-Meyvaert,
 - . nouveau montant du marché : 974 392,33 € TTC au lieu de 847 597,19 € TTC ;
- lot n° 23 : serrurerie-métallique intérieure
 - . groupement Lenoir-Giraud,
 - . nouveau montant du marché : 1 969 287,80 € TTC au lieu de 1 939 244,28 € TTC ;
- lot n° 24 : revêtements de sol durs faïences - marché n° 030590A
 - . groupement Rhodanienne de carrelage,
 - . nouveau montant du marché : 572 439,21 € TTC au lieu de 539 521,70 € TTC ;
- lot n° 26 : revêtements de sols souples
 - . titulaire : Ciolfi,
 - . nouveau montant du marché : 543 353,56 € TTC au lieu de 543 204,06 € TTC ;
- lot n° 27 : peinture, revêtements muraux
 - . groupement : Paré-Botta,
 - . nouveau montant du marché : 815 897,77 € TTC au lieu de 805 871,28 € TTC ;
- lot n° 29 : plomberie-sanitaires-RIA
 - . groupement Christin-Cerniaut,
 - . nouveau montant du marché : 2 734 169,47 € TTC au lieu de 2 652 634,07 € TTC ;
- lot n° 30 : protection incendie - marché n° 030560S
 - . groupement TPI
 - . nouveau montant du marché : 879 060,00 € TTC au lieu de 850 356,00 € TTC ;
- lot n° 34 : système sécurité incendie - marché n° 030469T

- . groupement Roiret-Cegelec-Sdel,
. nouveau montant du marché : 711 977,32 € TTC au lieu de 711 620,00 € TTC ;
- lot n° 36 : appareil élévateur - marché n° 04434A
 - . groupement Schindler
 - . nouveau montant du marché : 1 571 414,83 € TTC au lieu de 1 512 033,43 € TTC ;
- lot n° 40: fauteuils - marché n° 050565N
 - . groupement Quinette Gallay,
 - . nouveau montant du marché : 1 303 989,15 € TTC au lieu de 1 215 342,91 € TTC ;
- lot n° 50 : serrurerie scénique
 - . titulaire : AMG Fechoz,
 - . nouveau montant du marché : 2 949 877,52 € TTC au lieu de 2 845 514,56 € TTC ;
- lot n° 53 : rideaux et tentures de scène
 - . titulaire : Caire,
 - . nouveau montant du marché : 452 255,43 € TTC au lieu de 382 021,53 € TTC ;
- lot n° 54 : électricité scénique - marché n° 030583S
 - . groupement Scenetec,
 - . nouveau montant du marché : 398 403,53 € TTC au lieu de 393 734,56 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 26 avril 2002 pour la somme globale de 149,85 M€ TTC en dépenses et 11,81 M€ TTC en recettes - opérations n° 539 et 775 - compte 231 310 - fonction 0824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,